

Ecole de pilotage

Licence de Pilote Privé : PPL

Prérogatives

Reconnu par les autorités aéronautiques européennes (Joint Aviation Authorities : JAA) le PPL (Private Pilot Licence, anciennement dénommé «brevet de pilote privé»), permet de piloter seul, mais sans rémunération et de jour, par conditions météorologiques de vol à vue, un avion de tourisme monomoteur ; en France et au sein de l'Union Européenne, y compris en emmenant des passagers.

Réglementation

L'inscription en formation est possible dès 14 ans mais l'examen ne peut être présenté qu'à 17 ans révolus.

Celui-ci se compose tout d'abord d'une épreuve théorique, sous forme de QCM de 120 questions réparties en 5 modules et dont la réussite requiert un taux de réponses justes d'au moins 75 % dans chaque module.

Le test pratique en vol suppose que le candidat ait réussi la partie théorique dans les deux années précédentes et qu'il justifie d'une formation minimum de 45 heures en qualité de pilote, dont 25 heures au moins auront été effectuées en double commande (avec instructeur) et dont 10 heures au moins auront été effectuées seul à bord ; les 10 autres heures pouvant être effectuées indifféremment en double commande ou en solo.

En outre, le candidat devra avoir effectué en solo un voyage aérien de 150 milles nautiques (environ 270 kms) entrecoupé de deux escales avec atterrissages complets.

Enfin, l'élève ne pourra voler seul à bord et se présenter au test en vol qu'à la condition d'être reconnu médicalement apte par un médecin aéronautique agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Formation théorique

Air Explorer dispense, sur des périodes de quatre mois et demi, 35 heures de cours intensifs à titre de préparation à l'épreuve écrite (QCM) du PPL. Les dates des cours et examens blancs vous seront remises par votre instructeur lors de votre inscription.

Cette formation théorique porte sur l'ensemble du programme de l'examen ; notamment les **5** unités de valeur obligatoires : mécanique du vol, réglementation, préparation du vol, communications et facteurs humains.

Formation pratique en vol

La formation pratique se déroule bien entendu en avion, sous la surveillance permanente d'un instructeur professionnel, même lors des vols «solo». Elle s'articule traditionnellement autour des phases suivantes :

- préparation des vols;
- maniabilité (décollage, maîtrise des commandes, atterrissage);
- pratique des communications radio;
- tour de piste (intégration dans les circuits d'aérodrome);
- 1^{er} lâcher puis entraînement au vol solo et sorti des domaines de vol;
- navigation et voyage aérien.



Organisation

Un instructeur professionnel vous suit personnellement dans votre progression, et vous fait bénéficier de moyens pédagogiques modernes et performants (informatique, vidéo, simulateur de vol ...).

La formation théorique est dispensée dans nos locaux de l'aéroport de Lyon Bron, la formation pratique et le vol proprement dits pouvant parfaitement débiter avant la fin de la formation théorique et avant même que l'élève n'ait satisfait à toutes les épreuves écrites !

Enfin, le chef pilote décide de vos dates de présentation aux examens afin d'optimiser votre temps de formation.

Fréquence des vols et durée de la formation

Tout est possible et vous décidez vous-même du rythme de votre formation ; mais il ne faut pas oublier que l'assiduité fait toujours la différence... De plus, le délai raisonnable pour passer l'examen en vol du PPL, tout en optimisant la progression, est de 1 à 2 ans.

Conditions de vente et de règlements

- Formation Brevet de base : **3 900 € TTC**.(formation théorique et pratique, droit d'examen, taxes aéroportuaire, kit de formation)
- Formation PPL
 - 1^{ère} option : forfait formation jusqu'à l'examen final : **6 000 € TTC** (maximum 2 ans).
 - 2^{nde} option : forfait formation ab initio : **10 900 € TTC** (maximum 2 ans formation théorique et pratique, droit d'examen, taxes aéroportuaire, kit de formation)
- Tous les règlements doivent être effectués par provisions, payables au fur et à mesure de l'avancement de la formation.
- **Sous réserve d'acceptation du dossier, la formation brevet de base peut faire l'objet d'un financement sur la base de 18 heures de vol, pour environ 340 €/mois sur 10 mois après apport d'un premier versement de 600 € TTC à l'inscription.**(renouvelable pour la formation PPL)

